

Document Information Communal sur les Risques Majeurs



Voici le **Document d'Information Communal** sur les **Risques Majeurs** de Valréas, le document qui vous donnera toutes les informations utiles sur les conduites à tenir face aux risques majeurs auxquels notre commune est exposée.

Patrick Adrien,
Maire de Valréas

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE

	<u>Radon</u>	P3		<u>Inondation</u>	P4		<u>Feux de Forêt</u>	P6
	<u>Mouvement de Terrain</u>	P8		<u>Séisme</u>	P10		<u>Risque climatiques</u>	P12
	<u>Industriel</u>	P14		<u>Transport de Matières Dangereuses</u>	P 16		<u>Risque Nucléaire</u>	P 18
	<u>Attentat</u>	P20		<u>Renseignements pratiques</u>	P22		<u>Système d'appel en masse</u>	P23



LE RISQUE MAJEUR

[SOMMAIRE](#)

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié aux activités humaines (anthropique), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

d'une part à la présence d'un « **aléa** », événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (inondation, accident de transport de matières dangereuses...);

d'autre part à l'existence « **d'enjeux** », qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (humains, économiques ou environnementaux) pouvant être affectés par un phénomène (météorologique, industriel...).

les conséquences d'un risque majeur sur « **les enjeux** » se mesurent en termes de « **vulnérabilité** »

La disposition pour des personnes, des biens et des activités à être affectés par un « **aléa** » conditionne les efforts à développer pour atteindre des objectifs suivants, augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à « **l'aléa** », raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La connaissance des vulnérabilités aux inondations figure comme une composante essentielle du défi « **Mieux savoir pour mieux agir** »

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son extrême gravité. Ces conséquences se mesurent en termes de dommages.

Ces pictogrammes vous indiquent les gestes réflexes



Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuations.



Rentrer dans un bâtiment en dur, le plus proche.



Respecter les consignes des autorités.



Fermer les vannes gaz et produits inflammables



Calfautrer avec des linges mouillés.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



Fermer volets, portes et fenêtres.



Écouter la radio. Respecter les consignes



Ne pas fumer.



Fermer portes fenêtres, soupiraux, aérations.



S'éloigner des bâtiments.



Ne pas téléphoner aux services d'urgence, sauf nécessité vitale.



Monter à pied dans les étages.



Se protéger sous une table.



Ne pas sortir de voiture.



Couper le gaz et l'électricité.



Sortir des bâtiments.



RISQUE RADON

[SOMMAIRE](#)

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration du radium, lui-même issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Il est inodore et incolore. Le radon est présent partout à la surface de la Terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Une exposition régulière durant de nombreuses années, à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré. En cas d'exposition simultanée à la fumée de cigarette et au radon, le risque de développer un cancer du poumon est majoré.

Le département de Vaucluse ne fait pas partie des départements présentant un risque moyen ou élevé, mais dans certaines communes des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Connaître le risque radon de sa commune

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRNS) a réalisé une cartographie du potentiel du radon.

Les communes sont classées en 3 catégories :

Les communes à potentiel moyen ou élevé Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central...) mais également certains grès et schistes noirs. Aucune commune dans le département de Vaucluse

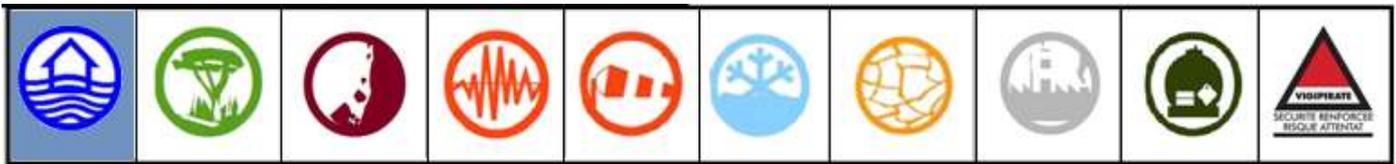
Les communes à potentiel faible Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain). 120 communes dans le département de Vaucluse

Les communes à potentiel faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments. 31 communes dans le département de Vaucluse sont concernées dont Valréas



-  faible
-  faible mais facteurs géologiques susceptibles de faciliter les transferts





INONDATION

SOMMAIRE

Une inondation est une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau. Différents types d'inondations peuvent se produire selon la nature même du cours d'eau, l'urbanisation et les aménagements effectués par l'homme, tant dans le cours d'eau lui-même, que dans l'ensemble du bassin versant.

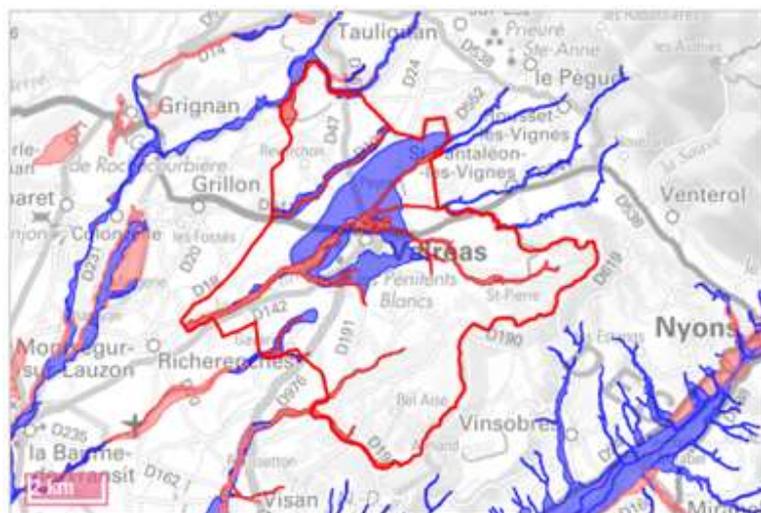
Selon la pente générale du cours d'eau, on peut distinguer plusieurs types de crues :
 les crues lentes des fleuves et des rivières provoquant les inondations de plaines. La durée de submersion est souvent longue,
 les crues torrentielles des fleuves et rivières ou torrents provoquant des crues rapides avec des vitesses d'écoulement importantes. Des érosions de berges sont possibles et des matériaux peuvent être transportés en grande quantité, les inondations par ruissellement provoquant un envahissement très rapide des lieux, particulièrement en zone urbanisée.

A Valréas :

Valréas a connu des épisodes douloureux (crue de type torrentiel), particulièrement en 1993 où les dégâts furent considérables.

Le décès de deux personnes et les nombreux dégâts matériels (habitations, ouvrages et voiries) ont marqué tous les esprits.

Puis en 1997, 2003 et 2008, mais le travail effectué depuis 1993 a permis de réduire l'ampleur du phénomène.



Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation

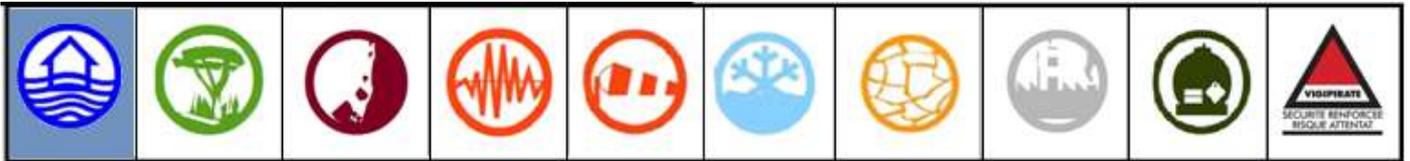


Source: BRGM

Mesures de prévention et de précaution

Afin de ne pas aggraver ce risque, un certain nombre de mesures réglementaires figurent dans le Plan Local d'Urbanisme, en complément d'un dispositif général de gestion des risques. Ces mesures concernent essentiellement : l'interdiction de construire dans les zones à risques, la possibilité de construire ou d'aménager assortie de prescriptions techniques selon le risque estimé. La commune est également soumise à un Plan de Prévention du Risque Inondation prescrit et approuvé par les services de l'État en décembre 2006.

Entretien des cours d'eau (faciliter l'écoulement), Dispositif d'alerte de crues, système d'appels en masse, prévision météorologique et assistance en temps réel, assistance travaux intervention urgence en crue
 Réalisation du Plan communal de Sauvegarde,



INONDATION

[SOMMAIRE](#)



LES BONS REFLEXES

Avant

En zone inondable éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques (voir prescription **Plan Particulier Risque Inondation**).

Assurer la conformité des branchements aux réseaux publics d'assainissement (étanchéité des réseaux privés situés sous le niveau de la chaussée)

Prévoir l'obturation des parties basses (barrières anti-inondation) et rehausser objets et mobiliers

Posséder une radio à pile

Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel)

Faire une réserve d'eau potable

Rassembler papiers, argent, médicament (pour une éventuelle évacuation)

Pendant

Écouter France bleu Vaucluse **sur 98,8 MHZ** pour connaître les consignes à suivre.

Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.

Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.

Ne pas s'engager en zone inondée.

Surtout, ne pas chercher à traverser un barrage ou un cours d'eau.

Fermer portes, fenêtres, aérations

Couper les alimentations en gaz et électrique

Se réfugier à l'étage

Pomper pour évacuer l'eau vers l'extérieur (pompage manuel ou sur batterie, limité à l'évacuation de faibles quantités d'eau).

Évacuer sur ordre seulement (prendre vos papiers d'identité et si possible fermer le bâtiment).

Ne pas revenir en arrière

Après

Aérer et désinfecter les pièces.

Chauffer dès que possible.

Ne rétablir l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.

Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)

Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents.



FEU DE FORÊT

[SOMMAIRE](#)

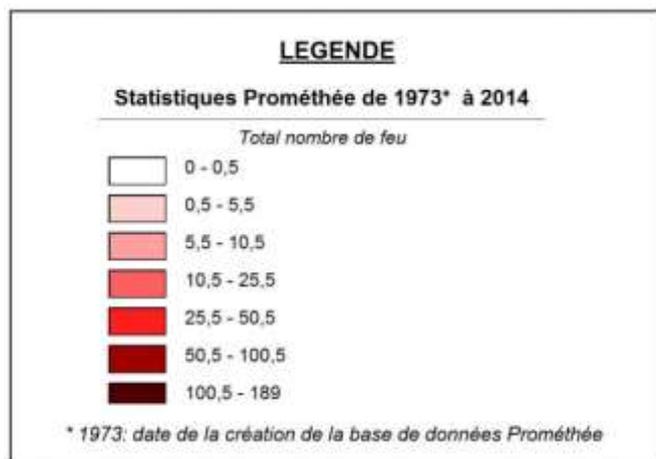
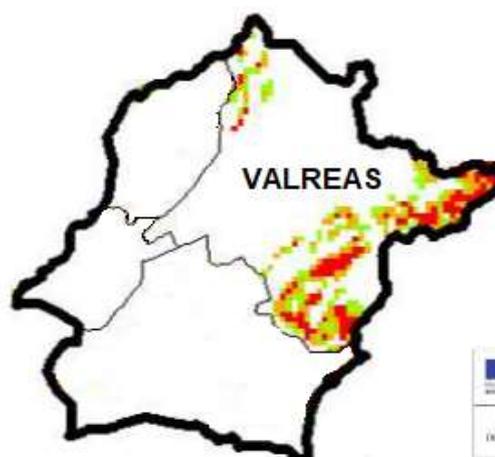
On définit le feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des zones boisées (garrigues, friches et maquis) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

A Valréas

La commune de Valréas est soumise au risque feu de forêt puisqu'elle comporte des zones boisées. Lors des 40 dernières années, 48 incendies ont eu lieu et 46 ha ont été détruits. En février 2012, un feu a ravagé environ 16 hectares.

Niveau d'aléa feux de forêt

- Très fort
- Fort
- Faible

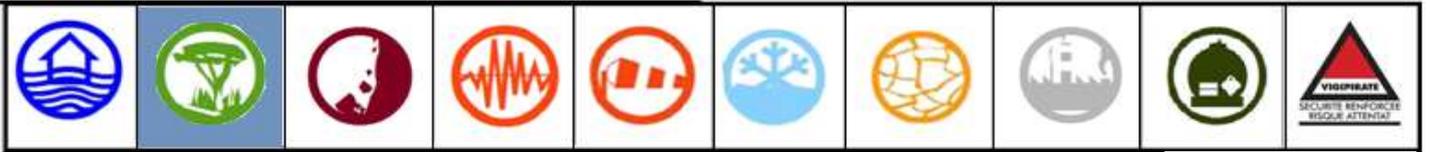


Mesures de prévention et de précaution

Arrêté préfectoral limitant l'accès au massif,
 Arrêté préfectoral interdisant l'emploi du feu,
 Prescription de débroussaillage obligatoire des particuliers,
 Adoption d'un Plan Communal de Sauvegarde,
 Imposition du droit à construire dans les massifs forestiers,

6 Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie de Vaucluse (PDPFCI)

Il a pour vocation de proposer un état des lieux de la connaissance et de la gestion du risque feux de forêts, d'établir pour chaque massif une liste d'actions à réaliser pour diminuer le risque et de déterminer les communes qui ont besoin prioritairement d'un Plan Particulier Risque Incendie.



FEU DE FORÊT

[SOMMAIRE](#)

LES BONS REFLEXES

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
Satisfaire à l'obligation légale de débroussaillage
Alerter les sapeurs-pompiers si l'on est témoin d'un départ de feu.
Repérer les chemins d'évacuation, les abris au cours de balades.
Vérifier l'état des fenêtres et de la toiture.
Planter des essences d'arbres qui soient les moins combustibles possibles pour éviter la propagation de feu.
Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel)

Pendant

Fermer les bouteilles de gaz et s'enfermer dans un bâtiment.
Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter des appels d'air.
Respirer à travers un linge humide.
Occulter les aérations.
Laisser un accès libre à la maison : ouvrir le portail pour faciliter l'accès des pompiers
Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
Suivre les consignes de sécurité.
Arroser le bâtiment et les abords tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosages (ils seront très utiles après),
Rentrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris,
Écouter la radio France bleu Vaucluse **sur 98,8 MHZ** pour connaître les consignes à suivre
Vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée
Allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Après

Éteindre les foyers résiduels et inspecter la maison soigneusement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Avant

Allumer un feu ou fumer en forêt.
Stationner devant les allées forestières.

Pendant

S'approcher à pied ou en voiture du feu. Tenter d'aller chercher vos enfants à l'école.
Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
Téléphoner. Toutes les informations vous seront transmises, cela permet de libérer les lignes pour les secours.

Pour en savoir plus, [je clique sur le lien](#)



MOUVEMENT DE TERRAIN

[SOMMAIRE](#)

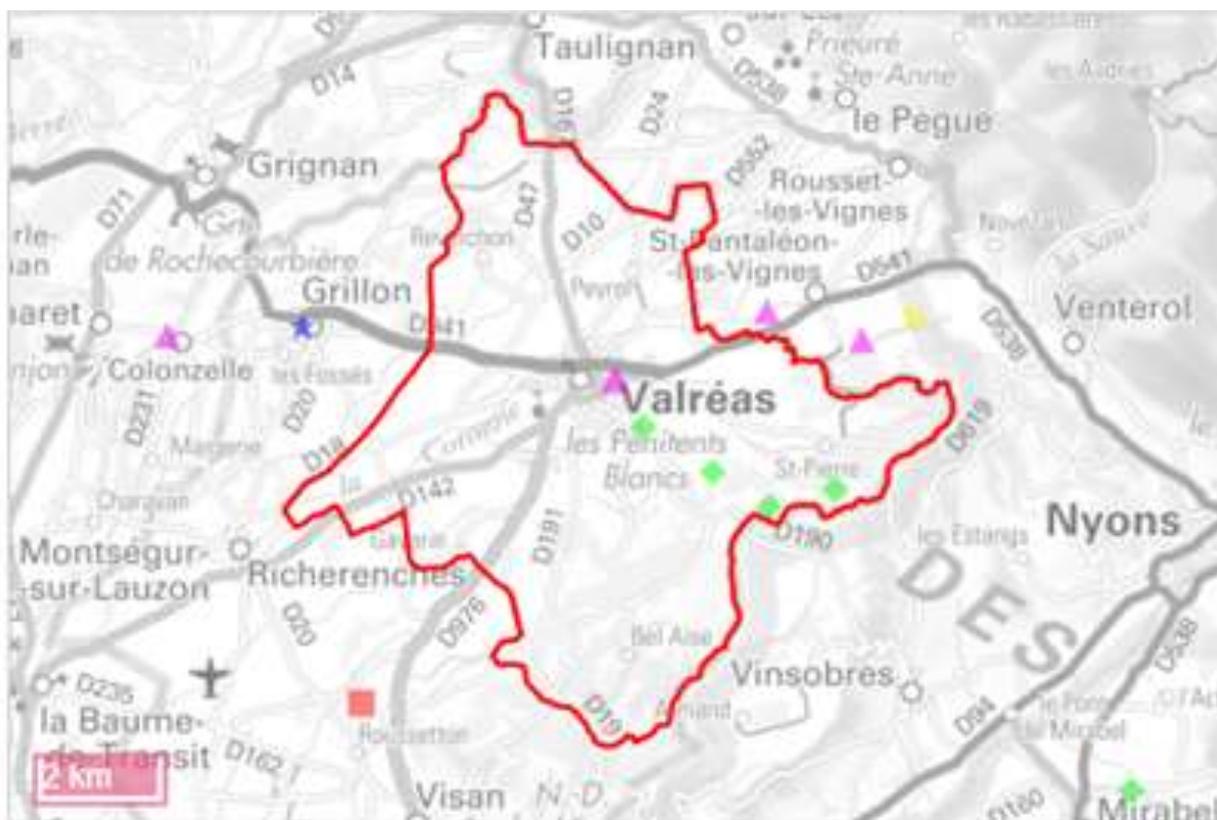
Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol.

Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...

Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

A Valréas

Ces dernières années la commune a connu plusieurs mouvements de terrain (voir carte) :



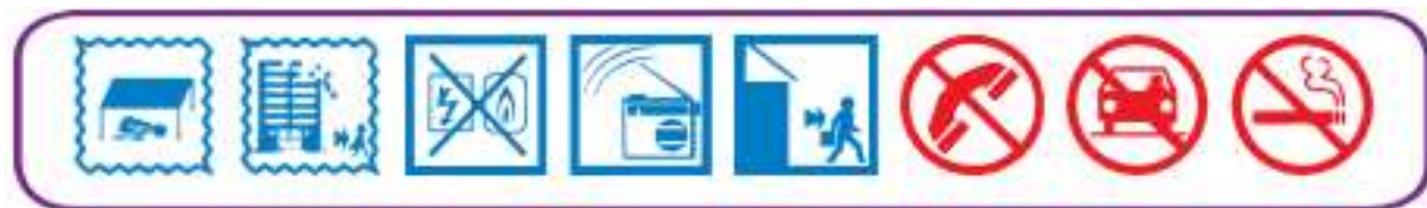
Source : BRGM-MEDDE

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▲ Coulee
- ★ Effondrement



MOUVEMENT DE TERRAIN

[SOMMAIRE](#)



LES BONS REFLEXES EN CAS D'ÉBOULEMENT OU CHUTE DE PIERRES.

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant

Fuir latéralement.

Gagner rapidement les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas entrer dans une maison endommagée

Dans un bâtiment

S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des points dangereux (fenêtres...).

Après

Évaluer les dégâts et les dangers

Informers les autorités

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL.

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant

Dans un bâtiment (dès les premiers signes)

Évacuer les bâtiments et surtout ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

À l'extérieur :

S'éloigner de la zone dangereuse

Respecter les consignes des autorités

Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

Après

Évaluer les dégâts et les dangers

Informers les autorités

Pour en savoir plus, [je clique sur le lien](#)



SEISME

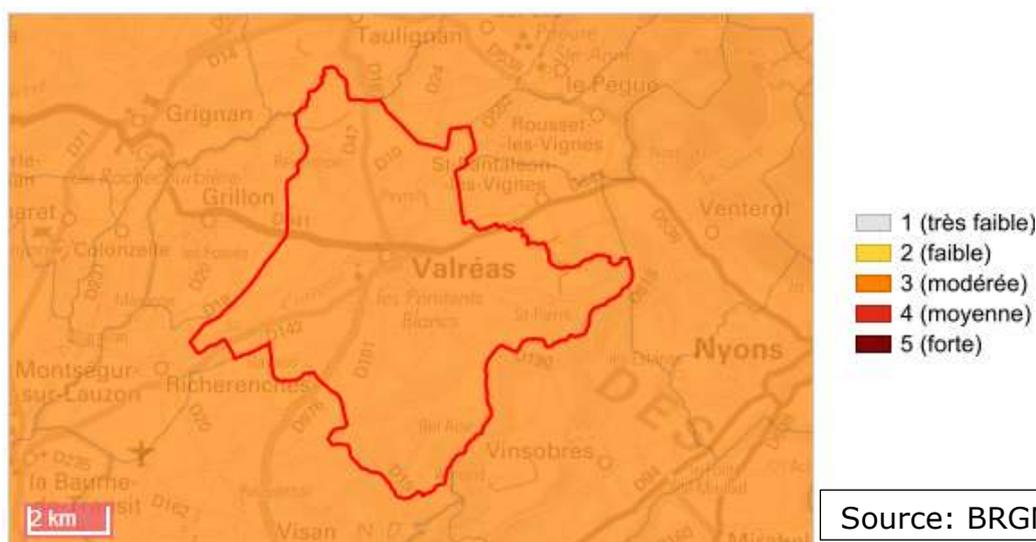
[SOMMAIRE](#)

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille. Cette rupture génère des ondes sismiques. Le passage des ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus soumises au risque sismique en France métropolitaine.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent au réajustement des blocs au voisinage de la faille.

A Valréas La commune est située en zone 3, soit dans une zone modérée.

À ce jour, aucun événement sismique n'a été enregistré sur la commune



Mesures de prévention et de précaution

La mise en place du Programme National de Prévention du Risque Sismique (**PNPRS**) par le gouvernement vise à réduire la vulnérabilité en France face à ce risque. Ce programme préconise notamment l'augmentation de la prévention et de l'information aux populations concernant le risque sismique. Cette information préventive est également accompagnée de la mise en place d'un nouveau zonage sismique et d'une nouvelle réglementation uniformisée à l'échelle européenne (la norme **Eurocode 8**). La commune de Valréas est directement concernée par ces changements. **Le passage d'une zone d'aléa faible à une zone d'aléa modérée** depuis le 1^{er} mai 2011 impose de nouvelles règles d'urbanisme aux nouvelles constructions. Ces nouvelles règles ont pour but d'empêcher l'effondrement des bâtiments, même en cas de dégâts importants.



SEISME

[SOMMAIRE](#)



LES BONS REFLEXES

Avant

- Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Construisez** en tenant compte des règles parasismiques.
- Repérez** les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez** les appareils et les meubles lourds.
- Préparez** votre « plan familial de mise en sûreté », ainsi qu'un plan de groupement familial
- Respect** des normes parasismiques pour tout projet de construction,
- Disposer** d'une radio à piles,
- Repérer** un endroit où se mettre à l'abri,

Pendant

- Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité d'une porte, et seulement dans ce cas, sortir du bâtiment et s'en éloigner
- Rester en zone dégagée, loin des habitations, des arbres et des poteaux électriques.
- Dans la maison, se mettre à l'abri près d'un mur porteur, sous un meuble solide,
- S'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur, s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (fils électriques, bâtiments, ponts, toitures, arbres, etc.).
- Écouter la radio France bleu Vaucluse **sur 98,8 MHZ** pour connaître les consignes à suivre
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- Se protéger la tête avec les bras,

Après

- Après la première secousse, **méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Prévenir les autorités en cas de fuite,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,

Pour en savoir plus, [je clique sur le lien](#)



RISQUE CLIMATIQUE

SOMMAIRE

Il arrive que des phénomènes météorologiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et donc dangereux et lourds de conséquences.

On trouve parmi eux : Les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas, la canicule.

Une carte « vigilance météorologique » élaborée deux fois par jour à 6 h et à 16 h ([www.météo .fr](http://www.météo.fr)) attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

La canicule

Une canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Dans le cadre de la vigilance météorologique, on tient en effet compte du caractère exceptionnel des températures nocturnes. Quand celles-ci sont élevées pendant plusieurs jours consécutifs, le risque de mortalité augmente chez les personnes fragiles. Comme le grand froid, la canicule représente un danger pour la santé.

Selon Météo France, la France a connu son été le plus chaud depuis 50 ans en 2003.

Des périodes de canicule pourraient se reproduire tous les 3 à 5 ans au milieu du siècle.

La vigilance météorologique et la veille saisonnière du plan canicule sont activées du 1er juin au 31 août afin de prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur

Orage et pluies diluviennes

Certains orages typiques des régions méditerranéennes peuvent apporter des quantités d'eau représentant la moitié ou plus, de la moyenne annuelle en seulement quelques heures.

A titre de référence, 200 mm d'eau frappant une surface de 100 km² correspondent à 20 millions de m³ d'eau déversée.

Les vents violents et tempête

Le mistral est le vent qui occasionne les rafales les plus violentes sur une zone géographique assez large (les rafales sous orage peuvent être plus fortes mais elles sont très localisées).

Le 8 février 2015, le mistral a déferlé sur la Provence avec des rafales atteignant 123 km/h à Valréas.

Le grand froid

La vigilance météorologique et la veille saisonnière du plan grand froid sont activées du 1er novembre au 30 mars de l'année suivante.

Le plan grand froid est destiné à organiser l'aide aux plus fragiles dont les sans-abri. A cet effet, le Vaucluse dispose, outre les capacités d'hébergement habituelles en centres, d'un dispositif d'accueil renforcé pendant la période hivernale.

Le préfet a toute latitude pour apprécier la situation. Il peut déclencher des mesures de sauvegarde ou d'urgence en prenant en compte les impacts sanitaires et sociaux locaux.

La direction départementale de la cohésion sociale saisit alors le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation – indicatif téléphonique 115) qui oriente les demandeurs d'hébergement vers les structures les plus adaptées. Pour signaler une personne en difficulté, composer le 115.

La neige et le verglas

La neige (ou le verglas) sont des phénomènes qui occasionnent d'abord de très grosses perturbations sur les voies de communications tant routières que ferroviaires ou aériennes (aéroports bloqués). La neige peut également très fortement perturber les réseaux de transport d'énergie ou occasionner de gros dégâts aux forêts mais aussi aux habitations.



SOMMAIRE

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « CANICULE »

S'hydrater régulièrement.
Faire attention aux personnes sensibles dans son entourage.
Se rendre, si possible, dans des pièces rafraichies et fermer stores ou volets.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « ORAGE ET PLUIE DILUVIENNES »

Restez chez vous pendant tout le temps de l'événement;
Si vous devez absolument vous déplacer, évitez la proximité des forêts;
Signalez tous vos déplacements à vos proches ;
Écoutez les informations locales à la radio ;
Rangez tous les objets susceptibles de faire prise au vent

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « VENT VIOLENT ET TEMPÊTE »

Gagner un abri en dur.
Fermer portes, fenêtres et aération
Rentrer les objets susceptibles d'être emportés ou de faire prise au vent.
Éviter les déplacements.
Écoutez les informations locales à la radio ;

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « GRAND FROID »

Sortir en étant habillé chaudement.
Éviter de porter des vêtements humides.
Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « NEIGE ET VERGLAS »

Sortir en étant habillé chaudement.
Éviter de porter des vêtements humides.
Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
Eviter de circuler et veiller que votre véhicule ne gêne pas les engins de déneigement

Le niveau de vigilance est présenté sous quatre couleurs :

VERT : pas de vigilance particulière.
JAUNE : être attentif, se tenir informé de l'évolution météo.
ORANGE : être très vigilant, se tenir informé de l'évolution météo, suivre les consignes.
ROUGE : vigilance absolue, se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

Pour en savoir plus, [je clique sur le lien](#)



ACCIDENT INDUSTRIEL

[SOMMAIRE](#)

Un risque industriel majeur est un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves à l'extérieur de son site que ce soit pour les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Il peut s'agir de :

L'incendie de produits inflammables solides, liquides, gazeux ou de produits combustibles toxiques. Outre les effets des brûlures les substances présentes peuvent émettre des fumées toxiques asphyxiantes.

L'explosion de gaz ou de poussières due à la formation de mélanges réactifs qui peut avoir des effets mécaniques (du fait du souffle et de l'onde de pression) et/ou thermiques.

La dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol, toxiques par inhalation, l'ingestion ou les contacts avec la peau.

La détonation d'explosifs.

A Valréas
 Sur la commune de Valréas 12 installations industrielles sont implantées. Ces installations utilisent des matières dangereuses et possèdent des lieux de stockage. **En fonction de la nature de leur activité ou/et de la quantité de certains produits présents sur le site, les industries sont soumises à une réglementation spécifique.** Aucun établissement soumis à la directive ***SEVESO** n'est implanté sur notre commune.





Mesures de prévention et de précaution

Les installations soumises à autorisation doivent faire l'objet d'une étude d'impact analysant :

[SOMMAIRE](#)

L'état initial du site et de son environnement,

Les effets directs et indirects de l'installation sur l'environnement et la santé,

Les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation. Ces installations doivent également faire l'objet d'une étude de danger pour déterminer les accidents susceptibles de se produire, d'en évaluer les conséquences, de proposer des dispositions permettant de prévenir ou de maîtriser ces accidents.

LES GESTES REFLEXES



Avant

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Préparez votre « plan familial de mise en sûreté », ainsi qu'un plan de groupement familial

Disposer d'une radio à piles,

Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement,

Pendant, dès que l'alerte est donnée par les autorités

S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques

Écouter la radio France bleu Vaucluse sur 98,8 MHZ pour connaître les consignes à suivre

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

En cas d'évacuation

Rassembler un minimum d'affaires personnelles,

Prendre les papiers, argent liquide, chèquiers, médicaments,

Couper le gaz et l'électricité,

Suivre strictement les consignes données par la radio, porte à porte ou téléphone,

Fermer à clé les portes extérieures,

Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé désigné par les secours.

En cas de confinement

Fermer portes et fenêtres, et si possibles les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur,

Arrêter les ventilations et obturer les aérations,

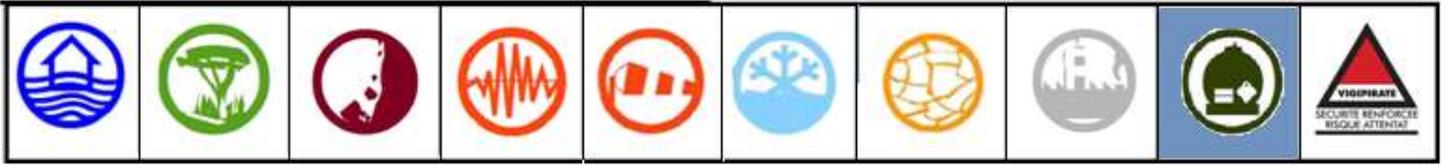
Supprimer toute flamme ou étincelle,

Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau,

Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau,

Écouter la radio. Les messages d'informations préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.

Pour en savoir plus, [cliquez sur le lien](#)



ACCIDENT TMD

[SOMMAIRE](#)

Une matière dangereuse est une substance qui peut représenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, en raison de ses propriétés physiques ou chimiques. Celles-ci peuvent provoquer des réactions en cas d'ouverture ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations...). Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

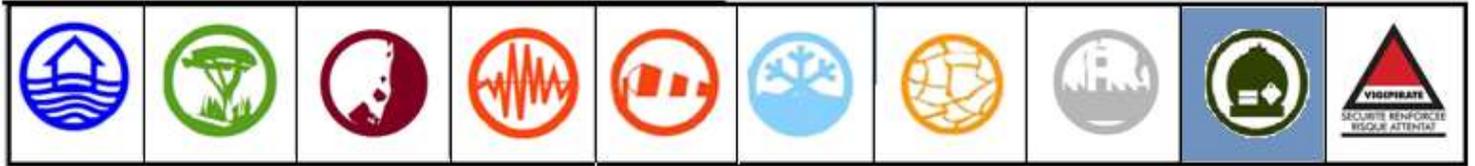
Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont donc consécutifs à un accident se produisant lors du transport. Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, mer, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, voies aériennes.

Les conséquences d'un accident pendant le transport de matières dangereuses dépendent de la nature du produit. Les principaux dangers qui y sont liés sont :

- **La pollution de l'atmosphère, du sol, de l'eau** : sa gravité dépend de la quantité de produit volatilisé ou rejeté, des conditions météorologiques et de la situation géographique. Ce risque est surtout lié au transport de produits liquides. 52 % des accidents en PACA ont pour conséquence des rejets de produits (source Cyprès).
- **L'incendie** : lié à la présence de produits inflammables, c'est le risque le plus fréquent. 47 % des accidents de TMD en Paca provoquent un incendie. Celui-ci peut avoir diverses causes : échauffement anormal d'un organe du véhicule, choc contre un obstacle avec production d'étincelles, explosion au voisinage immédiat d'un poids lourd, d'un wagon ou d'une conduite, sabotage.
- **L'explosion** : impliquant des produits inflammables transportés sous forme gazeuse, liquide ou solide, elle intervient suite à divers accidents, choc avec production d'étincelles, mélange de plusieurs produits, explosion d'artifices ou de munitions.... Près de 5 % des accidents en PACA provoquent une explosion.
- **Le nuage toxique** : tout incendie peut dégager des fumées toxiques, avec des conséquences parfois mortelles pour l'homme, avec des troubles respiratoires ou cardio-vasculaires.



Source: CEREMA



Une réglementation rigoureuse existe :

- pour le conditionnement des produits,
- pour l'équipement des véhicules de transport,
- pour les conditions de circulation et de stationnement,
- pour l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru,
- pour la formation des chauffeurs,
- pour les conditions de conduite,
- pour l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.

[**SOMMAIRE**](#)

LES GESTES REFLEXES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES.

Avant

- Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Préparez** votre « plan familial de mise en sûreté », ainsi qu'un plan de groupement familial
- Disposer** d'une radio à piles,

Pendant, dès que l'alerte est donnée par les autorités

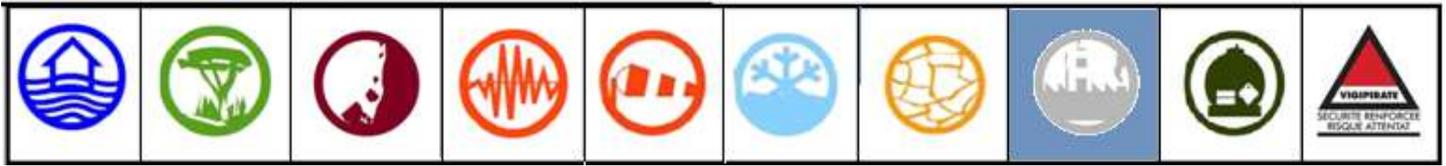
- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques
- Écouter la radio France bleu Vaucluse **sur 98,8 MHZ** pour connaître les consignes à suivre

En cas d'évacuation

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles,
- Prendre les papiers, argent liquide, chéquiers, médicaments,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Suivre strictement les consignes données par la radio, porte à porte ou téléphone,
- Fermer à clé les portes extérieures,
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé désigner par les secours.

En cas de confinement

- Fermer portes et fenêtres, et si possibles les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur,
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations,
- Supprimer toute flamme ou étincelle,
- Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau,
- Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau,
- Écouter la radio. Les messages d'informations préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.



RISQUE NUCLEAIRE

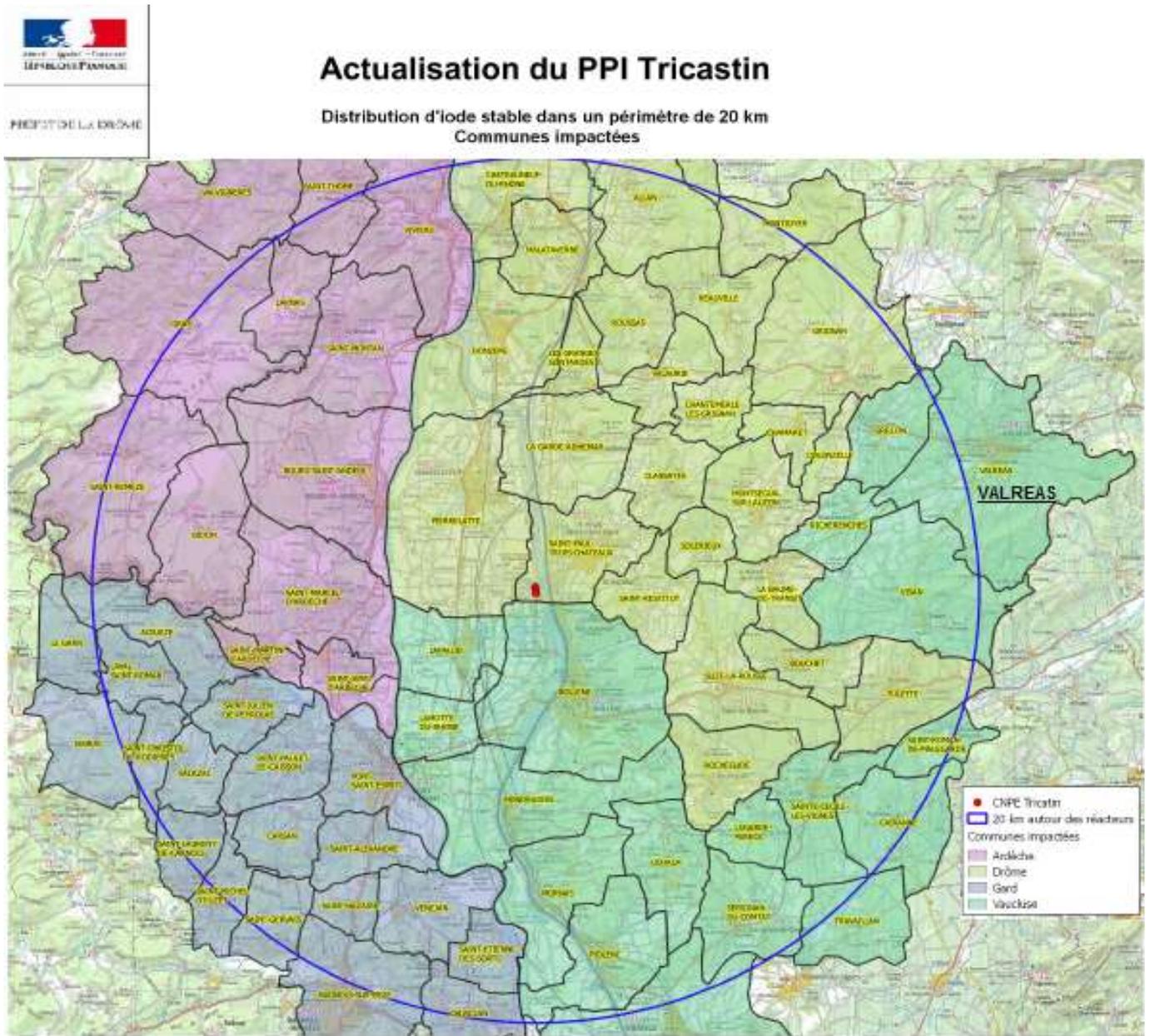
[SOMMAIRE](#)

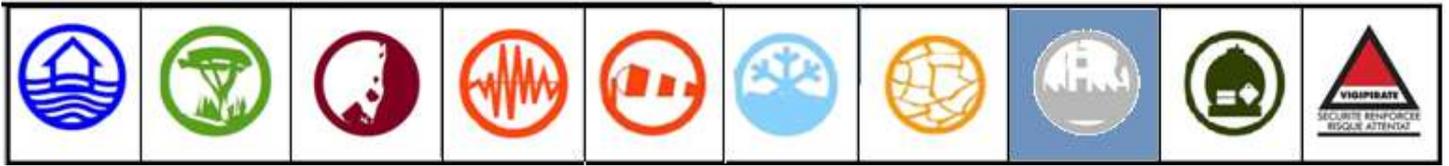
Aucun accident nucléaire entraînant des conséquences pour la population n'est survenu en France à ce jour et la probabilité d'un tel événement est faible.

Ce risque ne pouvant être exclu, des plans d'urgence prennent en compte la possibilité d'un rejet important de radioactivité dans l'environnement, pouvant entraîner une exposition des populations avoisinantes ou la contamination de l'environnement (sol, cultures, bétail...). Ces plans sont régulièrement testés par l'exploitant et les pouvoirs publics. Dans les installations nucléaires, classées « installations nucléaires de base (INB) » des barrières successives sont interposées entre la matière radioactive et l'environnement. Pour qu'il y ait relâchement accidentel d'éléments radioactifs, il faudrait une succession de défaillances de systèmes indépendants.

Valréas est soumise au risque nucléaire lié aux installations du complexe du Tricastin.

- **Le complexe nucléaire du Tricastin** (Drôme) est le plus important site industriel nucléaire français. Il abrite principalement une centrale de production EDF équipée de 4 réacteurs de 900 MW ainsi que des installations du cycle du combustible exploitées par AREVA.





Mesure de prévention et de précaution

SOMMAIRE

Des plans d'urgence sont élaborés pour parer à un accident

Pour faire face aux accidents pouvant survenir dans l'installation, l'exploitant élabore et met en œuvre un Plan d'Urgence Interne qui définit l'organisation à mettre en place et les actions immédiates.

Si l'accident menace d'avoir des répercussions en dehors du site, le préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui définit les mesures et consignes pour protéger la population.

Des exercices d'entraînement sont régulièrement organisés.

Pour le complexe nucléaire du Tricastin, les périmètres des PPI sont de 5 km de rayon autour du Centre pour l'évacuation et jusqu'à 20 km pour l'absorption des comprimés d'iode autour du CNPE Tricastin.

LES GESTES REFLEXES



Avant

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Préparez votre « plan familial de mise en sûreté », ainsi qu'un plan de groupement familial

Disposer d'une radio à piles,

Pendant, dès que l'alerte est donnée par les autorités

Fermez les portes et fenêtres, puis vous en éloigner.

Arrêtez la ventilation mécanique, sans pour autant obstruer les prises d'air correspondantes.

Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés).

Ne téléphonez pas.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

N'utilisez pas votre voiture.

Jusqu'à indication contraire, vous pouvez consommer l'eau du robinet

(prévoir tout de même des réserves d'eau embouteillée, et des provisions entreposées chez vous).

Écouter la radio France bleu Vaucluse **sur 98,8 MHz** pour connaître les consignes à suivre

Pendant

Suivez absolument les consignes.

Les comprimés d'iode ne doivent être absorbés que sur consigne du préfet

Si vous êtes impérativement obligé de sortir, protégez-vous puis débarrassez-vous le plus possible des poussières radioactives avant de rejoindre la pièce servant d'abri. Dès l'entrée dans le local,

lavez-vous les parties apparentes du corps et changez de vêtements

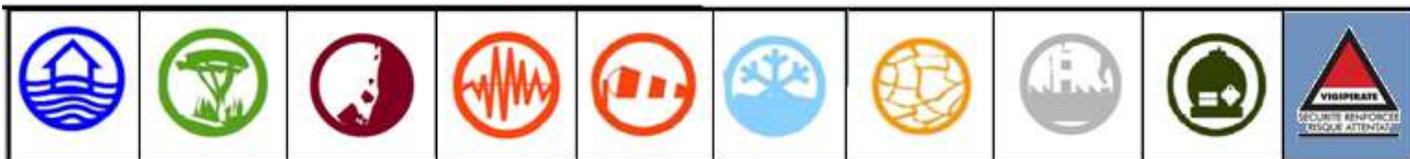
(utilisez le point d'eau le plus proche afin d'éviter de disperser des poussières radioactives).

Après

Vous serez informés des mesures à prendre pour vous, votre famille et vos biens, par la radio.

Si une évacuation était décidée par les autorités, prenez les moyens de transport prévus pour votre transfert vers des lieux d'hébergement.

Ne cueillez pas les fruits et légumes du jardin jusqu'à nouvel ordre.



ATTENTAT

[SOMMAIRE](#)

Le plan Vigipirate vise à :

développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;

assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Le plan repose sur trois piliers :

le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.

la création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :

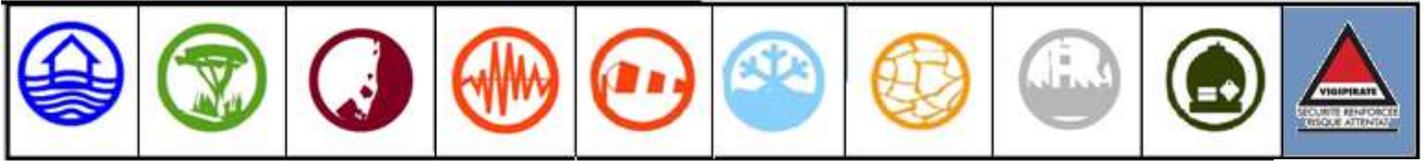
Vigilance

Sécurité renforcée –risque attentat

Urgence attentat

la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.





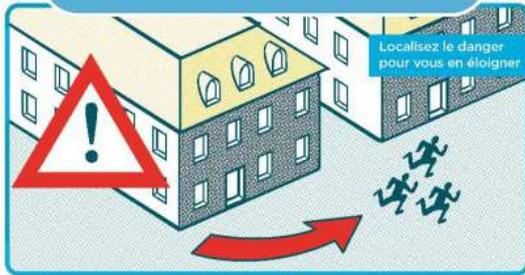
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

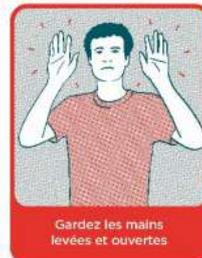
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr





Renseignements pratique

[SOMMAIRE](#)

L'alerte de la population

Les sirènes

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat.

Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection.

Les risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène :

Début d'alerte



Fin d'alerte :



Le système automatisé d'appels téléphoniques



[\(s'inscrire\)](#)

le **S**ystème d'**A**lerte des d'**I**nformation des **P**opulations

[\(s'inscrire\)](#)



[\(http://www.inscription-volontaire.fr/valreas/\)](http://www.inscription-volontaire.fr/valreas/)

[\(http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip\)](http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip)

Les médias (TV, par la radio, réseaux sociaux...).

Public Address (véhicules Force de l'ordre / pompiers)

Porte à porte

En cas d'évènement majeur

Mise en place d'une cellule de gestion communale 04 90 28 17 27

Les liens utiles

Ma commune face aux risques

[\(www.georisques.gouv.fr\)](http://www.georisques.gouv.fr)

Préfecture Vaucluse

[\(http://www.vaucluse.gouv.fr/\)](http://www.vaucluse.gouv.fr/)

Réseau « **alerte de crues** » Syndicat Mixte du Bassin versant du Lez

[\(http://www.smbvl.fr/le-bassin-versant/reseau-alerte\)](http://www.smbvl.fr/le-bassin-versant/reseau-alerte)

Prévision et vigilance météorologique

[\(http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/valreas/84600\)](http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/valreas/84600)

Myprédit de PREDICTSERVICE, être informé en temps réel sur les risques diagnostiqués et d'être conseillés

[\(http://iphoneaddict.fr/apps/meteo/my-predict.html\)](http://iphoneaddict.fr/apps/meteo/my-predict.html)

Fédération des assurances

[\(https://www.ffa-assurance.fr/\)](https://www.ffa-assurance.fr/)

site de la commune

[\(https://www.valreas.net/gestion-des-risques.html\)](https://www.valreas.net/gestion-des-risques.html)

Guide pratique Vulnérabilité de mon bâtiment

[\(https://www.valreas.net/images/pdf/Guide_SMBVL_-_Vulnerabilite_bati_inondation.pdf\)](https://www.valreas.net/images/pdf/Guide_SMBVL_-_Vulnerabilite_bati_inondation.pdf)

Observatoire Régional des Risques Majeurs

[\(http://observatoire-regional-risques-paca.fr/\)](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

Les démarches indemnisations

Contactez votre assureur, se reporter à votre contrat

Prendre des photos des objets et zones sinistrés

Ne rien jeter avant passage de l'expert

Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance par lettre

recommandée avec accusé de réception

Effectuer vos déclaration auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe

naturelle au journal officiel

⚠ KIT D'URGENCE ⚠



[Je prends connaissance du Kit en cliquant sur le lien](#)



[Inscription au système d'alerte automatisé en cliquant sur le lien](#)

Nom * :

Prénom * :

Téléphone * :

Vous serez appelé pour validation par le numéro suivant : **04 90 35 00 45**

Ville :

Adresse :

Signature :

FORMULAIRE A RETOURNER EN MAIRIE SOUS ENVELOPPE (SERVICE HYGIÈNE ET PREVENTION DES RISQUES)

Ces informations sont exclusivement destinées à la Mairie de Valréas pour le système d'alerte à la population. Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment en adressant votre demande à :

Mairie de Valréas
8 Place Aristide-Briand - BP 1 - 84600 Valréas
Tél. : 04 90 35 00 45

[Mentions légales](#) | [Site web de la Mairie de Valréas](#)

8 Place Aristide-Briand - BP 1 - 84600 Valréas

Copyright ©  **cii télécom**
créateur de connexion humaine